



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
QUALITÉ, VITALITÉ & PERFORMANCE



10, chemin Delangis, Saint-Paul

2021

**POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE DE L'ÉLITE
SPORTIVE, CULTURELLE ET
SCIENTIFIQUE**

**Municipalité de Saint-Paul
Service des loisirs et de la culture
Avril 2021**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1- Définitions.....	1
2- Critères d'admissibilité au programme.....	2
3- Soutien financier	2
4- Exigences de présentation du dossier	3
5- Modalités du dépôt du dossier.....	4
6- Exemples d'application.....	4
ANNEXE 1 Fédérations et associations sportives reconnues	5
ANNEXE 2 Fédérations, associations et organismes scientifiques reconnus.....	9

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉLITE SPORTIVE, CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE DE SAINT-PAUL

La Municipalité de Saint-Paul désire se doter d'un cadre de référence afin de reconnaître, d'encourager et de soutenir les jeunes Paulois qui se démarquent dans une discipline, en reconnaissant l'excellence des jeunes par l'entremise d'un soutien financier.

Consciente des efforts déployés par ces jeunes dans la poursuite de leurs objectifs, la Municipalité leur propose un soutien financier annuel pouvant aller jusqu'à 500 \$.

1- Définitions :

« Élite » :

Personne ou ensemble de personnes considérées comme la ou les meilleures, les plus remarquables et qui se distinguent dans le domaine sportif, culturel et/ou scientifique.

« Disciplines reconnues – sports » :

Toutes disciplines sportives confondues qui sont reconnues par une fédération et/ou une association légalement constituée et reconnue par Sport-Québec. Consulter la liste* en annexe 1.

« Disciplines reconnues – sciences » :

Toutes les fédérations, associations et organismes scientifiques confondues qui sont reconnues par une fédération et/ou une association et/ou une organisation légalement constituée incluant les sports électroniques (e-sports). Consulter la liste* en annexe 2.

« Disciplines reconnues – arts et culture » :

Toutes les associations, organismes et événements culturels reconnus par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et qui correspondent aux secteurs* suivants :

- ❖ Art de la scène
- ❖ Arts visuels, architecture et métiers d'art
- ❖ Cinéma et audiovisuel
- ❖ Lecture et livre
- ❖ Médias et Multimédia
- ❖ Muséologie

* Afin de répondre adéquatement aux demandes liées au programme de soutien, les listes et secteurs pourront être modifiés en tout temps par le Conseil municipal.

« Résident de Saint-Paul »:

Candidat dont le lieu de résidence principale est situé sur le territoire de Saint-Paul. Sera considéré comme résident, un candidat qui doit habiter à l'extérieur de Saint-Paul pour répondre aux exigences de sa discipline (entraîneur, équipements, etc.). Toutefois, l'un des parents de ce candidat devra résider à Saint-Paul.

« Étudiant à temps plein »:

Pour un étudiant au secondaire ou de DEP, c'est une personne qui a minimalement 2 cours par jour durant l'année scolaire. Pour un étudiant au collégial, c'est une personne qui suit un minimum de 4 cours par session ou 180 heures d'enseignement alors qu'au niveau universitaire, le demandeur est inscrit à un ou des cours lui rapportant un minimum de 12 crédits par session.

2- Critères d'admissibilité au programme:

- Être résident de Saint-Paul;
- Être âgé de moins de 25 ans et être étudiant à temps plein;
- Être considéré comme un candidat qui se démarque dans une discipline reconnue à l'intérieur de la politique;
- Être reconnu par une fédération, une association légalement constituée, une organisation culturelle et/ou scientifique;
- Démontrer sa participation à des activités d'envergure provinciale, nationale ou internationale (prix, distinction, classement, invitation à exposer, etc.)

Ne sont pas admissibles :

Les athlètes professionnels, les artistes professionnels, les propriétaires et les administrateurs d'une organisation, les propriétaires d'écoles privées, les entraîneurs, les officiels ainsi que les accompagnateurs. Les événements issus du milieu scolaire incluant les programmes de sport-études.

3- Soutien financier

Selon le niveau de participation du candidat, la Municipalité peut accorder une aide financière suivant la grille ci-dessous:

<u>Niveau</u>	<u>Aide financière</u>
🏠 Provincial (si à plus de 150 km de Saint-Paul) :	0 \$ à 250 \$
🏠 National :	0 \$ à 500 \$
🏠 International :	0 \$ à 1 000 \$

Restrictions :

- Lorsque plusieurs candidats d'une même équipe sont susceptibles de faire une demande, l'aide financière maximale se limitera à une somme équivalente au montant de trois demandes et sera remise, au choix de la Municipalité :
 - au responsable de l'équipe, ou
 - proportionnellement à chacun des candidats admissibles de l'équipe.
- La Municipalité se réserve le droit de refuser toute demande qui ne respecte pas l'ensemble des critères d'éligibilité ou encore si les crédits annuels affectés à la gestion du programme sont épuisés.
- Le candidat peut demander plus d'une aide financière par année civile s'il participe à plusieurs événements sans toutefois excéder la somme maximale de 500 \$ par année civile (janvier à décembre).
- Les aides financières octroyées ne sont pas renouvelables. Une nouvelle demande doit être présentée chaque année s'il y a lieu.

4- Exigences de présentation du dossier:

- Joindre et compléter le formulaire disponible à la Mairie de Saint-Paul ou sur le site Internet au www.saintpaul.quebec/services-aux-citoyens/politiques-programmes-soutien/
- Présenter une preuve de résidence (bulletin scolaire, carte étudiante, etc.);
- Présenter une preuve de l'inscription à une institution scolaire;
- Présenter un document certifiant l'âge du demandeur (carte d'assurance-maladie, carte étudiante, etc.);
- Présenter une lettre de recommandation ou une attestation de l'organisation certifiant que le candidat est un candidat de l'espoir, de la relève, de l'élite ou de l'excellence en fonction des critères établis par chaque fédération sportive québécoise et approuvés par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur;
- Démontrer sa participation à des activités d'envergure provinciale, nationale ou internationale (prix, distinction, classement, invitation à exposer, tout autre document jugé pertinent à l'analyse de la demande d'aide financière);
- Dans le cas d'un candidat membre d'une équipe, la liste de tous les joueurs ainsi que leur lieu de résidence doit être fournie;
- Pour être traitée, une demande doit contenir tous les documents exigés.

5- Modalités du dépôt du dossier :

- Le dossier complet doit être transmis à l'attention de la:
Direction du Service des loisirs et de la culture par :
 - Par voie postale, à l'adresse suivante :
Service des loisirs et de la culture
10, chemin Delangis, Saint-Paul J0K3E0
 - Par courriel loisirs@saintpaul.quebec
 - En personne, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Paul
10, chemin Delangis, Saint-Paul
- Prévoir un délai entre six (6) et huit (8) semaines entre le dépôt de la demande le traitement de cette dernière.

6- Exemples d'application :

Dans le cadre des Jeux du Québec, la délégation de Lanaudière en soccer est composée de cinq (5) Paulois de moins de 25 ans. La compétition aura lieu au Saguenay.

- Chaque individu dépose une demande et une aide financière pourrait leur être accordée
 - Niveau Provincial: entre 0 \$ et 250 \$
 - Lorsque c'est un sport d'équipe, la Municipalité reconnaît maximalelement 3 membres. Donc, un montant maximal de 750 \$ pourrait être octroyé et divisé parmi les 5 Paulois.

Une violoniste participe à un concours national en Colombie-Britannique et elle a moins de 25 ans. Dans le dépôt de ses documents, elle présente une attestation conforme délivrée par une entité reconnue.

- En déposant sa demande, elle peut se voir octroyer un soutien financier maximal de 500 \$.

La présente Politique a été adoptée par le conseil municipal selon la résolution numéro 2021-0419-181 et est entrée en vigueur le 19 avril 2021. La Municipalité se réserve le droit de modifier cette Politique sans préavis, si elle le juge approprié.

(Signé) *Alain Bellemare*

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE 1

Fédérations et associations sportives reconnues

Liste des fédérations et associations sportives reconnues. La liste est disponible sur le site de Sport-Québec

<http://www.sportsquebec.com/pages/federations-sportives-quebec.aspx>

Fédération québécoise d'ATHLÉTISME

AUTO SPORT Québec

Association sportive des AVEUGLES du Québec

Association québécoise d'AVIRON

BADMINTON Québec

Fédération québécoise de BALLON SUR GLACE

BASEBALL Québec

Fédération de BASKETBALL du Québec

Fédération québécoise de BIATHLON

Fédération de BOXE OLYMPIQUE

Fédération québécoise de CANOË-KAYAK de vitesse

Fédération du CHEERLEADING du Québec

CHEVAL Québec

Fédération québécoise de COURSE D'ORIENTATION

Fédération de CROSSE du Québec

CURLING-Québec

Fédération québécoise des sports CYCLITES

Fédération DANSE Sport Québec

Fédération québécoise de DYNAMOPHILIE

EAU VIVE Québec

Fédération de la montagne et de l'ESCALADE

Fédération d'ESCRIME du Québec

PARASPORTS Québec

FOOTBALL Québec

Fédération de GOLF du Québec

Fédération de GYMNASTIQUE du Québec

Fédération d'HALTÉROPHILIE du Québec

Fédération québécoise de HANDBALL OLYMPIQUE

Fédération québécoise de HOCKEY-Québec

JUDO-Québec

KARATÉ Québec

Corporation de KICK-BOXING amateur du Québec

Fédération québécoise de KIN-BALL

Fédération de LUTTE OLYMPIQUE du Québec

NATATION ARTISTIQUE du Québec

Fédération de NATATION du Québec

Fédération de NETBALL amateur du Québec

OLYMPIQUES SPÉCIAUX Québec

Association québécoise de sports pour PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

PATINAGE Québec

Fédération de PATINAGE DE VITESSE du Québec

Fédération de PÉTANQUE du Québec

Fédération québécoise de PICKLEBALL

PLONGEON-Québec

Fédération des sports à QUATRE MURS du Québec

RINGUETTE Québec

Fédération de RUGBY du Québec

Société de SAUVETAGE du Québec

Fédération québécoise de SKI ACROBATIQUE

SKI de FOND Québec

SKI Québec Alpin

Association Québec SNOWBOARD

Fédération de SOCCER du Québec

SOFTBALL-Québec

Association sportive des SOURDS du Québec

Fédération québécoise de TAEKWONDO

TÉLÉMARK Québec

TENNIS Québec

Fédération de TENNIS DE TABLE du Québec

Fédération québécoise de TIR

Fédération de TIR À L'ARC du Québec

TRIATHLON-Québec

Fédération québécoise d'ULTIMATE

Fédération de VOILE du Québec

VOLLEYBALL Québec

Fédération de WATER-POLO du Québec

ANNEXE 2

Fédérations, associations et organismes scientifiques reconnus

Liste des fédérations, associations et organismes scientifiques reconnus :

- ❖ Agence spatiale canadienne
- ❖ Conseil du développement scientifique
- ❖ Fédération des astronomes amateurs du Québec
- ❖ Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- ❖ Fédération québécoise des échecs
- ❖ Société québécoise de spéléologie
- ❖ Fédération québécoise de sports électroniques



FORMULAIRE

DEMANDE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE

Veillez remplir ce formulaire en lettres capitales. Répondez clairement et de façon précise à toutes les questions.

Informations sur le candidat

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Ville:	Code postal:
Adresse courriel:	
Téléphone:	Date de naissance:
Nom du parent/tuteur 1:	Nom du parent/tuteur 2:
Adresse des parents: (si différente)	Téléphone:
Ville:	Code postal:

Renseignements sur l'objet de la demande

Domaine : <input type="radio"/> Sport <input type="radio"/> Art <input type="radio"/> Science	
Discipline pratiquée :	
Nombre d'années dans cette discipline :	
Cochez votre niveau de compétition : <input type="radio"/> Provincial <input type="radio"/> National <input type="radio"/> International	
Nom du club ou de l'association :	
Adresse complète :	Téléphone :
Description / précisions	

Performances du candidat

Veillez indiquer vos principales compétitions des deux dernières années (vous pouvez joindre une feuille supplémentaire si nécessaire)

Compétitions	Dates	Lieu	Résultats (classement)

Événements prévus au cours des douze (12) prochains mois

Veillez indiquer les événements prévus aux cours des douze (12) prochains mois (veillez joindre une feuille supplémentaire au besoin).

Compétitions	Dates	Lieu

SIGNATURE

Signature du demandeur: _____ Date: _____

Signature du parent/tuteur: _____ Date: _____
(pour les jeunes de moins de 18 ans)

Réservé à l'usage de la Municipalité

Vérification des documents :

- Preuve de résidence
- Document certifiant l'âge (carte d'assurance maladie)
- Preuve de la fréquentation scolaire (bulletin scolaire)
- Reçu de l'inscription
- Lettre de recommandation ou attestation
- Liste de tous les joueurs et lieu de résidence (applicable lorsqu'un candidat est membre d'une équipe)

Signature de l'employé: _____ Date: _____